



DEMANDE D'AUTORISATION DE LOUAGE BATEAU / PADDLE

Vu la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, du 17 mars 2006 (LNav; H 2 05); notamment les art. 31 à 36;
Vu le règlement d'application de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, du 18 avril 2007 (R Nav, H 2 05 01);
Vu l'article 158 de l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (ONI, 747.201.1);
Vu le règlement de la navigation sur le Léman, du 7 décembre 1976 (RS 0.747.221.11).

REQUERANT :

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Date de Naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. privé : Tél. prof. :

Tél. portable : E-mail :

Raison sociale :

BATEAU(X) MIS EN LOCATION

Type de bateau(x)	Immatriculations	N° Place d'amarrage

PADDLES MIS EN LOCATION

Nombre de paddles / Localisation de l'activité :

.....
.....

CONDITIONS

Le demandeur **doit joindre** au formulaire, les documents suivants :

- Liste des bateaux mis en location (avec leurs immatriculations)
- Copies des assurances RC avec la mention "usage locatif professionnel".
- Les bateaux amarrés sur des places d'amarrage non-professionnelles (selon article 10 LNav) gérées par la Capitainerie cantonale ne peuvent, en aucun cas être loués.
- Il est interdit d'exercer une activité de transport professionnel de personnes, cette activité étant soumise à concession ou autorisation, conformément aux articles 6 et 7 de l'ordonnance fédérale sur le transport de voyageurs (OTV ; RS 745.11) du 4 novembre 2009.

*Date :

*Signature :